

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-014

Séance du 9 mars 2023Date de convocation : 2 mars 2023Nombre de délégués : 46

Présents : 37    Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le jeudi 9 mars 2023 à vingt heures, en séance ordinaire, au siège de la Communauté de commune situé 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Etalent présents** : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREVEON - Marlon THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

**Absents** : Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

**Absents excusés** :

**Absents excusés représentés** : Stéphane HUET

**Délégués suppléants** : Patrick LEROUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire et tenue du Débat d'Orientation Budgétaire**

Madame la Présidente rappelle l'article L.2312-1 du CGCT, qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois qui précèdent le budget, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, tel que défini par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Monsieur Arnaud DURIX, Vice-Président aux Finances présente le rapport 2023 portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, à l'appui du rapport adressé aux conseillers communautaires avec leur convocation, et ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de la présentation par la Présidente du rapport 2023 sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et de son examen,
- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.



Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 071-200070548-20230309-DELIB2023\_014-DE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-015

Séance du 9 mars 2023Date de convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 37   Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le 9 mars 2023 à vingt heures, en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes situé 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etalent présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREYON - Marion THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents : Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

Absents excusés :

Absents excusés représentés : Stéphane HUET

Délégués suppléants : Patrick LEROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Programmation dans le cadre de l'évènement national « Partir en Livre : budget prévisionnel - demande de subvention auprès du Département et du CNL - approbation du plan de financement**

Dans le cadre de la manifestation nationale « Partir en livre » qui aura lieu en juin et juillet 2023, le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne se mobilise pour organiser un évènement autour du livre jeunesse.

La participation du réseau des bibliothèques aux évènements antérieurs « Partir en livre » depuis l'été 2019 a permis d'initier une dynamique de médiation culturelle du livre jeunesse sur l'ensemble du territoire en bibliothèques et sur des communes sans équipements culturels. Cela a permis à un public familial d'habitants et de touristes de profiter d'animations autour de la lecture.

De la typographie à l'édition, de l'écriture d'un livre à son interprétation dans un spectacle, le réseau des bibliothèques Brionnais Sud Bourgogne souhaite proposer pour cette édition un programme « hors les murs » sur plusieurs sites, mettant en valeur toute la chaîne du livre autour de la thématique de la liberté.

Le programme des animations est préparé comme suit :

### 1. Lecture d'albums sur le thème de la liberté mercredi 28 juin La Chapelle sous Dun

Au bord du plan d'eau de la commune de La Chapelle Sous Dun, des tapis et une « bibliothèque jeunesse en extérieur » avec des paniers remplis de livres seront installés. Une sélection variée de documents sera faite afin que chacun se sente libre de venir lire à l'ombre des arbres, écouter une lecture d'album, dévorer un manga ou encore parcourir un livre-jeu.

### 2. Spectacle « A quoi tu joues ? » mercredi 5 juillet théâtre de verdure Mussy Sous Dun

En s'inspirant de plusieurs albums jeunesse, le spectacle « A quoi tu joues ? » interroge sur l'égalité fille-garçon. Sur un ton léger, humoristique, les trois artistes proposent aux jeunes oreilles à partir de 6 ans de se questionner sur son caractère, ses goûts, son apparence, son identité... Chanson, théâtre, basse électrique et percussions corporelles sont au programme de cette invitation à la liberté d'être soi. Ce spectacle de la compagnie Collectif 36 est intégré au dispositif TADAM de la Bibliothèque départementale.

### 3. L'accueil de l'auteur/éditeur Frédéric Magnan

Initier des rencontres autour du livre passe par la rencontre d'auteurs. Cette année, en partenariat avec une librairie de notre territoire, la librairie du coin, nous accueillerons un auteur également éditeur pour deux rencontres distinctes :

- Le samedi 8 juillet pour une rencontre dédicace à la Librairie du Coin : l'auteur présentera ses ouvrages ainsi que les dernières parutions de sa maison d'édition de livres jeunesse.

- Le mercredi 12 juillet au parc du Château à Chauffailles : dans le cadre de leur projet « la petite maison d'édition », les enfants du centre de loisirs de Chauffailles qui participent au printemps 2023 au prix Unicef de littérature jeunesse vont, lors des premiers jours de juillet, avec l'équipe d'animation, concevoir des petits livres à présenter à Frédéric Magnan ainsi qu'une liste de questions sur le métier d'éditeur et celui d'auteur. Cette rencontre se veut un moment privilégié entre l'auteur et les jeunes pour échanger sur les spécificités du métier d'éditeur pour la jeunesse.

#### 4. Atelier exprime/imprime dimanche 9 juillet, sur la place Elle Maurette à Chauffailles.

Petits et grands seront rassemblés non loin de la médiathèque pour jouer avec les mots et découvrir l'art de la typographie. L'atelier sera animé par l'artiste typographe Céline THOUE. Quoi de plus libre que nos mots ? Sur les pancartes, les lettres s'agencent et dansent pour écrire des slogans souvent astucieux, drôles voir poétiques.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Intervention d'un auteur/éditeur	288 €	CNL	800 €	35%
Intervention d'une typographe/artiste	288 €			
Frais transport pour auteur	84 €			
Spectacle	850 €	Département TADAM	487 €	21%
Frais repas et hébergement	225 €	Autofinancement BSB	1 022 €	44%
Frais transport pour spectacle	123 €			
Achat livres thématique liberté	250 €			
Achat matériel animation	200 €			
<b>Total</b>	<b>2 308 €</b>		<b>2 308 €</b>	<b>100%</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la programmation de l'édition 2023 de l'évènement Partir en Livre qui se tiendra en juin et juillet 2023 sur le territoire de la CCBSB, et approuve le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle associée,
- approuve le plan de financement tel que présenté,
- autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées notamment auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, dans le cadre du programme TADAM, et, auprès du CNL,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision au Budget Primitif du budget principal 2023 de la CCBSB,
- autorise Madame la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,  
Stéphanie DUMOULIN



Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-016

Séance du 9 mars 2023Date de convocation : 2 mars 2023Nombre de délégués : 46

Présents : 37    Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le Jeudi 9 mars 2023 à vingt heures, en séance ordinaire, au siège de la Communauté de commune situé 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents** : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREVEN - Marlon THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

**Absents** : Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

**Absents excusés** :

**Absents excusés représentés** : Stéphane HUET

**Délégués suppléants** : Patrick LEROUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet** : Convention annuelle avec l'exploitant  
du camping « Les Bruyères » à La Clayette, la SARL Camp des 3, représentée par Noémie HELIE,  
permettant de définir les modalités d'accès à la piscine intercommunale de La Clayette par les résidents du camping

Rapporteur : Bertrand COLLAUDIN, vice-Président en charge des équipements sportifs, services techniques – bâtiments

Les résidents du camping « Les Bruyères » de La Clayette ont un accès gratuit à la piscine intercommunale de La Clayette, en contrepartie du paiement d'une redevance par l'exploitant du camping à la Communauté de Communes. Cette disposition fait l'objet d'une convention, définissant les obligations des deux parties, les modalités d'accès à la piscine intercommunale par les résidents du camping et le montant dont doit s'acquitter l'exploitant.

Monsieur le vice-Président propose de fixer ce montant annuel forfaitaire à 2 000 € au titre de l'année 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la Présidente à signer la convention avec l'exploitant du camping « Les Bruyères » à La Clayette, la SARL Camp des 3, représentée par Noémie HELIE,
- fixe à 1 € par entrée campeur dans la limite de 2 000 € le montant dû par l'exploitant du camping à la CCBSB au titre de l'année 2023,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.



Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 071-200070548-20230309-DELIB2023\_016-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-017

Séance du 9 mars 2023Date de convocation : 2 mars 2023Nombre de délégués : 46Présents : 37 Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le Jeudi 9 mars 2023 à vingt heures, en séance ordinaire, au siège de la Communauté de commune situé 4 rue Elle Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Etalent présents** : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREYON - Marlon THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGINON - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christlan LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

**Absents** : Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

**Absents excusés** :

**Absents excusés représentés** : Stéphane HUET

**Délégués suppléants** : Patrick LEROUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet** : Convention annuelle avec la commune de Chauffailles, permettant de définir les modalités d'accès à la piscine intercommunale de Chauffailles par les résidents du camping « Les Feuilles » à Chauffailles

**Rapporteur** : Bertrand COLLAUDIN, vice-Président en charge des équipements sportifs, services techniques – bâtiments

Les résidents du camping municipal « Les Feuilles » de Chauffailles ont un accès gratuit à la piscine Intercommunale de Chauffailles, en contrepartie du paiement d'une redevance par la commune de Chauffailles à la Communauté de Communes. Cette disposition fait l'objet d'une convention définissant les obligations des deux parties, les modalités d'accès à la piscine intercommunale par les résidents du camping et le montant dont doit s'acquitter la commune.

Monsieur le vice-Président propose que l'exploitant s'acquitte auprès de la Communauté de Communes d'une redevance en fin de saison, à raison de 1€ par entrée campeur dans la limite de 1 330 €, au titre de l'année 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le vice-Président à signer la convention avec la commune de Chauffailles,
- fixe à 1 € par entrée campeur dans la limite de 1 330 € le montant dû par la commune de Chauffailles à la CCBSB au titre de l'année 2023,
- autorise le vice-Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.



Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET



Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



ID : 071-200070548-20230309-DELIB2023\_017-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-018

Séance du 9 mars 2023

Date de convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués : 46

Présents : 37 Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le 9 mars 2023 à vingt heures en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes situé 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

**Étaient présents :** Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREYON - Marion THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

**Absents :** Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

**Absents excusés :**

**Absents excusés représentés :** Stéphane HUET

**Délégués suppléants :** Patrick LEROUX

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

## Objet : passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, à savoir :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne son budget principal et ses budgets annexes.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 071-200070548-20230309-DELIB2023\_018-DE



Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- autorise le passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.



Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET

A blue ink signature of Michel Cannet, written in a cursive style.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°2023-019

Séance du 9 mars 2023Date de convocation : 2 mars 2023Nombre de délégués : 46

Présents : 37   Votants : 41

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, régulièrement convoqués le 2 mars 2023, se sont réunis le 9 mars 2023 à vingt heures en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes situé 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Jean-Claude VASSAN - Robert THOMAS - Dominique RABIAN - Nicolas GEOFFRAY - Jérôme SOUPE - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Hervé CARDON - François ANDREYON - Marlon THEVENET - Jean-Pierre LACOMBE - Isabelle NICOLLE - Jean FARIZY - Guy DADOLLE - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - Bertrand COLLAUDIN - Bernard GRISARD - Michel CANNET - Christian LAVENIR - Véronique MATHUS - Jean-Pierre BONIN - Paul TESCHER - Christian GONDY - Dominique VAIZAND - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Bernard AUGAGNEUR - Michelle CORRE - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Pierre MATHIEU - Henri DUCARRE

Absents : Jérôme DEBARREIX - Karim BENCADI - Alain LE CLOIREC - Gilles LUCARELLA - Jean-Claude CHATAIGNIER

Absents excusés :

Absents excusés représentés : Stéphane HUET

Délégués suppléants : Patrick LEROUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile MARTELIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Julie BRUNEL (pouvoir à Isabelle NICOLLE) - Séverine GARDON-MORIN (pouvoir à Nicolas GEOFFRAY) - BOUCLIER Florence (pouvoir à Véronique MATHUS)

Michel CANNET a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Budget principal : apurement du compte 1069**

Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024 mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57. L'objectif est d'harmoniser le cadre règlementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M 832).

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction Générales des Collectivités Locales et la Direction des Finances Publiques. Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en terme de qualité comptable.

La collectivité envisage de passer à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément à l'obligation qui lui est faite et à la délibération n° 2023-018.

Le passage à la M57 nécessite des prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 puisque ce compte n'existe pas dans l'instruction budgétaire et comptable M57 et ne peut par conséquent pas être transposé.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice. Il s'agit donc d'apurer ce compte en procédant à une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre du compte 1068 par le crédit du compte 1069. Cette écriture comptable est la méthode préférentielle validée par la Direction Générale des Finances Publiques.

Afin d'effectuer cette opération, il est nécessaire :

- d'inscrire les crédits, soit 13 426.48 €, en dépenses au compte 1068 du budget primitif du budget principal
- un mandat devra être émis au compte 1068.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de communauté :

▪ autorise l'apurement du compte 1069 du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 13 426.48 € (opération d'ordre semi-budgétaire),

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le



▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents ut ID : 071-200070548-20230309-DELIB2023\_019-DE



Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,  
Stéphanie DUMOULIN

Le secrétaire de séance,  
Michel CANNET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Michel Cannet.